

-----

DECRET N° 70/349 DU 10/11/70  
portant nomination des représentants de la  
Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.)  
auprès de la Commission Spéciale de Disci-  
pline.-

-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la loi n°15/62 du 3 février 1962 portant statut  
général des fonctionnaires;

Vu l'Ordonnance n° 38/70 du 7 septembre 1970 sur la  
discipline des fonctionnaires civils;

Vu le décret n°70/300 du 19 septembre 1970 fixant la  
composition de la Commission Spéciale de Discipline et les  
règles de procédure;

Vu la lettre n° 1031/SGA/BC/CSC du 11 septembre 1970  
du Secrétaire Général Adjoint de la C.S.C.;

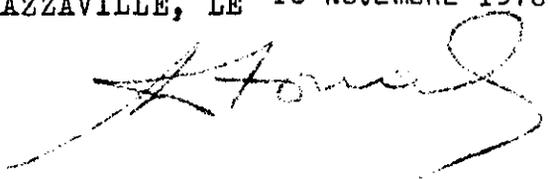
DECRETE :

ARTICLE 1er - Les fonctionnaires désignés ci-après sont nommés  
membres, représentant la Confédération Syndicale Congolaise  
(CSC) auprès de la Commission Spéciale de Discipline.

MM.- ITONGUI-POMBE Hilaire, Agent spécial - Membre  
titulaire  
- NSONDE André, Inspecteur du Trésor - Membre  
suppléant.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera enregistré, publié au Jour-  
nal Officiel et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 10 NOVEMBRE 1970

  
-----  
Commandant Marien N'GOUABI.-